

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

Références

- ■Note DGESCO A1-1 n°2019-0053 du 26/06/2019
- •Décret n° 2019-826 du 2 août 2019 relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle

| | IDENTIFICATION DE L'ECOLE | | ENFANT CONCERNE |
|------------------------|---------------------------|-------------------|-----------------|
| Circonscription | | NOM | |
| Nom et adresse de | l'école : | Prénom | |
| NOM du directeur | | Date de naissance | |
| Courriel de l'école | @ac-dijon.fr | Lieu de naissance | |
| Tél.: | | | |

| Parents – Responsables legaux | |
|-------------------------------|--|
| NOMS, prénoms des parents | |
| parents | |
| Adresse | |
| Téléphone | |

| l'enfant École | | | 2021) |
|---|--|---|--|
| AMENAGEMENT DEMANDE PAR | LES PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX | AVIS DU DIRECTEUR DE L'ECO | LE |
| Je soussigné(e) | demande que | Date de réception de la dem | ande : |
| l'enfantsoit autorisé à | être absent de l'école au début des idi selon les modalités suivantes : | □Favorable | □Défavorable, pour les raisons suivantes: |
| □ <u>Lundi</u> | | DATE ET SIGNATURE DU DIRECTEU | JR D'ECOLE: |
| □L'enfant reviendra à l'école, horaire proposé par l'école, so | après la sieste au domicile, sur le créneau it | DECISION DE L'INSPECTEU | JR DE L'EDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE LA CIRCONSCRIPTION |
| □ne reviendra pas à l'école du □ Mardi | rant les heures de classe de l'après-midi. | □Favorable | □Défavorable, pour les raisons suivantes : |
| | après la sieste au domicile, sur le créneau it | DATE ET SIGNATURE DE L'INSPECT | TEUR DE L'EDUCATION NATIONALE : |
| □ne reviendra pas à l'école du | rant les heures de classe de l'après-midi. | SUIVI DE LA MISE EI | N ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT AUTORISE |
| horaire proposé par l'école, so ne reviendra pas à l'école du <u>Vendredi</u> | après la sieste au domicile, sur le créneau | responsables légaux font d'aménagement du temps de Le directeur transmet ce circonscription dans les 8 pre L'équipe éducative* sera réu suivre la situation de to d'aménagement de son temp | e document pour validation à l'IEN de emiers jours de la période. nie régulièrement durant l'année scolaire pour out enfant bénéficiant d'une autorisation os de présence à l'école. |
| | rant les heures de classe de l'après-midi. | | nagement du temps de présence de l'enfant, es responsables légaux ou du directeur sera on. |
| Date et signature d | es parents ou responsables légaux | parents/responsables légaux. | inte peut être composée du directeur et des tive élargie pourra être organisée. |

NOM et prénom de

| NOM et prénom de | Période 2 (nov-déc |
|------------------|-------------------------|
| l'enfant | 1 0110 010 = (1101 0100 |
| École | 2021) |

| AMENAGEMENT DEMANDE PAR LES PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX | AVIS DU DIRECTEUR DE L'ECO | LE |
|--|--|---|
| | Date de réception de la demande : | |
| Je soussigné(e)soit autorisé à être absent de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon les modalités suivantes : | □Favorable | □Défavorable, pour les raisons suivantes : |
| □ <u>Lundi</u> | DATE ET SIGNATURE DU DIRECTEU | JR D'ECOLE: |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | DECISION DE L'INSPECTEU | JR DE L'EDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE LA |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | | CIRCONSCRIPTION |
| □ <u>Mardi</u> | □Favorable | □Défavorable, pour les raisons suivantes : |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | DATE ET SIGNATURE DE L'INSPECT | FEUR DE L'EDUCATION NATIONALE : |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | SUIVI DE LA MISE EI | N ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT AUTORISE |
| □ <u>leudi</u> | | |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | | nie régulièrement durant l'année scolaire pour out enfant bénéficiant d'une autorisation |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | d'aménagement de son temp | <u> </u> |
| □ <u>Vendredi</u> | | nagement du temps de présence de l'enfant, es responsables légaux ou du directeur sera |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | transmis à l'IEN pour validation | |
| Date et signature des parents ou responsables légaux | L'équipe éducative veillera à présence de l'enfant à l'école | une augmentation évolutive du temps de e. |
| | | |

| NOM et prénom de | Période 3 (jan-fév |
|------------------|--------------------|
| l'enfant | i direde e gan ret |
| École | 2022) |

| AMENAGEMENT DEMANDE PAR LES PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX | Avis | DU DIRECTEUR DE L'ECOLE |
|--|--|---|
| | Date de réception de la dem | ande: |
| Je soussigné(e)soit autorisé à être absent de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon les modalités suivantes : | □Favorable | □Défavorable, pour les raisons suivantes : |
| □ <u>Lundi</u> | DATE ET SIGNATURE DE DIRECTEU | JR D'ECOLE : |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | | |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | DECISION DE L'INSPECTEUR | R DE L'EDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE LA CIRCONSCRIPTION |
| □ <u>Mardi</u> | | CIRCONSCRIPTION |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | □Favorable | □Défavorable, pour les raisons suivantes : |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | DATE ET SIGNATURE DE L'INSPEC | TEUR DE L'EDUCATION NATIONALE : |
| □ <u>Jeudi</u> | | |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | SUIVI DE LA MISE E | N ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT AUTORISE |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | L'équipe éducative* sera réu | nie régulièrement durant l'année scolaire pour |
| □ <u>Vendredi</u> | | out enfant bénéficiant d'une autorisation |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau | d'aménagement de son tem | <u> </u> |
| horaire proposé par l'école, soit | | nagement du temps de présence de l'enfant, es responsables légaux ou du directeur sera ion. |
| Date et signature des parents ou responsables légaux | L'équipe éducative veillera à présence de l'enfant à l'école | une augmentation évolutive du temps de e. |
| | | |

| NOM et prénom de l'enfant | Période 4 (mars-avril |
|------------------------------|-----------------------|
| École | 2022) |

| AMENAGEMENT DEMANDE PAR LES PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX | Avis | DU DIRECTEUR DE L'ECOLE |
|--|---|--|
| | Date de réception de la dem | ande: |
| Je soussigné(e)soit autorisé à être absent de l'école au début des l'enfantsoit autorisé à être absent de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon les modalités suivantes : | □Favorable | □Défavorable, pour les raisons suivantes : |
| □ <u>Lundi</u> | DATE ET SIGNATURE DE DIRECTEU | IB D'ECOLE : |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | DATE ET SIGNATORE DE DIRECTEO | or b legel. |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | DECISION DE L'INSPECTEUR | R DE L'EDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE LA |
| □Mardi | | CIRCONSCRIPTION |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | □Favorable | □Défavorable, pour les raisons suivantes : |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | DATE ET SIGNATURE DE L'INSPECT | TEUR DE L'EDUCATION NATIONALE : |
| □ <u>leudi</u> | | |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | SUIVI DE LA MISE EI | N ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT AUTORISE |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | L'équipe éducative* sera réu | nie régulièrement durant l'année scolaire pour |
| □ <u>Vendredi</u> | suivre la situation de to | out enfant bénéficiant d'une autorisation |
| □L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau | d'aménagement de son temp | · |
| horaire proposé par l'école, soit | Seul un changement d'améi émanant des parents ou d transmis à l'IEN pour validati | nagement du temps de présence de l'enfant, es responsables légaux ou du directeur sera on. |
| Date et signature des parents ou responsables légaux | L'équipe éducative veillera à présence de l'enfant à l'école | une augmentation évolutive du temps de e. |
| | | |

| NOM et prénom de | Période 5 (mai-juillet |
|------------------|---------------------------------------|
| l'enfant | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| École | 2022) |

| AMENAGEMENT DEMANDE PAR LES PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX | , | Avis du directeur de l'ecole |
|--|--|--|
| | Date de réception de la demande : | |
| Je soussigné(e)soit autorisé à être absent de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon les modalités suivantes : | □Favorable | □Défavorable, pour les raisons suivantes : |
| □ <u>Lundi</u> | DATE ET CICNATURE DE DIRE | CATTUR PASOUS. |
| L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | DATE ET SIGNATURE DE DIRE | CTEUR D'ECOLE : |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | DECISION DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE LA | |
| □ <u>Mardi</u> | | CIRCONSCRIPTION |
| L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | □Favorable | □Défavorable, pour les raisons suivantes : |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | | |
| □ <u>Jeudi</u> | Date et signature de l'inspecteur de l'education nationale: | |
| L'enfant reviendra à l'école, après la sieste au domicile, sur le créneau horaire proposé par l'école, soit | | |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | L'équipe éducative* sera réunie régulièrement durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école. | |
| □ <u>Vendredi</u> | | |
| | a amenagement de son | temps de presence à recoie. |
| horaire proposé par l'école, soit | Seul un changement d'ar | ménagement du temps de présence de l'enfa <mark>nt,</mark> |
| □ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi. | émanant des parents ou transmis à l'IEN pour vali | des responsables légaux ou du directeur sera dation. |
| Signature des parents ou responsables légaux | L'équipe éducative veille | ra à une augmentation évolutive du temps de |
| 2.0. area are burging as respondent to the same of the | présence de l'enfant à l'e | école. |